Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 52 (1990)

Heft: 6

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Tarifs indicatifs 1990

à l'intention des groupements régionaux d'entrepreneurs salariés des sections ASETA

Les prix indicatifs sont établis sur la base des données «Frais pour machines 1990» de la FAT, Station féd. de recherches et d'économie d'entreprise et de génie rural à Tänikon. Ils peuvent être adaptés aux conditions régionales. Les prix comprennent les frais de tracteur et frais personnels bruts par heure de Fr. 28.–.

1. F	Récolte des céréales	Fr./a	5. Pressage de bottes et de balles Fr./pièce
a) b) c)	Froment, orge, avoine, seigle, triticale Colza (colza et trèfle ramassage-battage), épeau Dispositif de coupe pour le colza: prolongation de la table	4.20 atre4.30 50	 a) Pressage de bottes dans le champ (ficelle incluse)75 b) Pressage de bottes depuis le tas (ficelle incluse) 1.— c) Petites balles rondes (env. 200 kg de paille) 9.70
d) e)	Déchiquetage de la paille de blé avec déchiqueteuse montée Moissonage-battage (sur parcelles dès	70	supplément pour filet 2.— d) Grandes balles rondes (env. 400 kg de paille) 17.— supplément pour filet 3.—
f)	18% d'inclinaison) Fèveroles, soja, pois (selon les conditions de	5.20	e) Balles à ensiler, rondes 16.— f) Balles à ensiler, enrubannage avec feuille 16.—
.,	récolte jusqu'à 50% de supplément)	5.40	g) Ensilage en sacs 120 cm Ø 12.−
2. I a) b)	Récolte du maïs Maïs-grain Maïs-grain y compris le déchiquetage	Fr./a 5.10	6. Traveaux au sol Fr./a a) Charrue à 2 ou 3 socs 2.80 b) Herse à dents, par passage65
c)	de la paille Corn-Cob-Mix (CCM) déchiquetage	5.50	c) Rotovateur, par passage 2.— d) Herse rotative, par passage 2.—
d) e) f) g) h)	de la paille compris Cueilleur d'épis porté Moulin CCM, auxiliaire compris Hacheuse à maïs tractée Hacheuse à maïs automotr. à plusieurs rangs 3 remorques pour fourrage haché et ventilateur avec entraînement (sans auxiliaire)	5.70 5.20 2.70 5.70 6.10	7. Semis Fr./a a) Semoir monograine à betteraves 1.40 b) Semoir monograine à maïs 1.10 c) Epandeur d'engrais granulé porté30 d) Semoir en lignes 1 e) Herser et semer en même temps 2.60
i)	Travail de hachage, service complet jusqu'au silo	10.80	8. Fumure Fr./a a) Fumure avec épandeur d'engrais centrifuge50
3. F	Récolte d'herbe	Fr./h	b) Distributeur d'engrais en lignes pour outils de binage30
a) b)	Hacheuse automotrice par h d'actionnement de l'agrégat (200 kW) 2 remoques à fourrage haché et ventilateur	450.—	9. Traitement chimique Fr./a a) Pulvérisation75
۵,	souffl. à entraînement (sans auxiliaire)	180.—	 a) Pulvérisation75 b) Distributeur d'engrais en lignes pour outils de binage60
4. Récolte de betteraves sucrières et fourragères Fr./a			pour outils de binage
a)	Récolteuse de betteraves avec trémies		10. Binage Fr./a
	à un rang sans ramassage des feuilles	9.—	a) Bineuse en pied-de-biche pour betteraves* 1.40
b) c)	Récolteuse de betteraves avec trémies à plus. rangs avec ramassage des feuilles Récolteuse de carottes avec trémies à plus. rangs sans ramassage des feuilles	10.50 9.—	b) Bineuse en pied-de-biche pour maïs*90 c) Bineuse étoilée pour maïs90 d) Herse étrillée55
	a practitating out to farmacouge accitodines	٥.	*) Personnel exclue

Supplément: pour de petites parcelles, informes ou très envahies par les mauvaises herbes, il sera calculé un supplément de 10 à 20%. Le travail supplémentaire occasionné par la récolte des céréales couchées (dû à la grêle, à la fumure, etc.) ou les frais supplémentaires en raison des circonstances particulièrement difficiles, seront facturés.

ASETA Commission technique no 2



Tarifs indicatifs 1990

Remarques

Comme chaque année, nous publions dans «Technique Agricole» no 6 les tarifs indicatifs, basés sur les tarifs émis par la FAT, discutés par de la Commission Technique 2 de l'ASETA. L'adaptation de ceux-ci sera faite selon les conditions régionales. Les prix comprennent le salaire pour le travail et les frais de machines.

Comparativement à l'an dernier, les tarifs ont subi une hausse movenne de 10%. Cette mesure a rencontré tout, sauf l'unanimité lors de la conférence des entrepreneurs; de plus, elle est ressentie comme une contradiction de la part du «consommateur», surtout en considération du profit stagnant, voire régressif des produits agricoles. On ne peut certes pas ignorer l'augmentation, intervenue auprès de tous les travaux, du salaire horaire qui s'élève de Fr. 18.- à Fr. 28.- (consulter à ce sujet le rapport FAT no 374 «Frais occasionnés par les machines»). En effet, il faut souligner qu'il ne s'agit pas seulement de salaires nets: les prestations sociales sont aussi comprises.

Par rapport à l'an dernier, les changements suivants sont apparus: les coûts pour l'utilisation d'une hacheuse automotrice comportent une augmentation massive de Fr. 100.– par heure. Pour la récolte de betteraves sucrières ou fourragères, on constate une différence de prix de Fr. 1.50 par are qui varie si le ramassage du feuillage est compris ou non. De plus, pour la première fois, des tarifs sont cités pour les systèmes de récolte sur plusieurs rangs. Le pressage de balles ron-



Les heures d'utilisation d'une machine sont déterminantes dans le calcul des pertes et profits.

des quant à lui n'a subi aucune augmentation; son prix est devenu intéressant en le comparant au pressage traditionnel. Des tarifs sont également indiqués pour l'ensilage et l'enrubannage des balles.

Les points de vue entre celui qui offre ses services et celui qui les requière (agriculteur) ne sont pas toujours très clairs: ils vont du professionnel au propriétaire d'une seule machine avec laquelle il se loue. Cependant, il est indispensable que l'exécution de ces travaux soient facturée sur la base de calculs réels (même si l'ont doit compter avec de fortes hausses). Ces tarifs sont néanmoins des paramètres décisifs (salaires, rendement, durée de l'amortissement, échéance des réparations) bien que soumis à des fluctuations. Apparamment, ces fluctuations favoriseront à

l'avenir celui qui fera exécuter des travaux salariés. Une forte densité de machines trop peu utilisées est le principal argument parlant en cette faveur. Zw.

Liste des annonceurs

Agro & Co AG, Zuchwil	2, 19
Blaser + Co AG, Hasle	couv. 2
Bucher Guyer AG,	
Niederweningen	couv. 3
Garage Corbaz, Bettens	19
Erag, Arnegg	2, 13, 19
Favre, Payerne	2, 19
Gehrig AG, Ballwil	couv. 4
Optimatik AG, Rorschach	2
Rapid AG, Dietikon	1
Gebr. Schaad, Subingen	32
Siegfried AG, Zofingen	20
Stallag, Stansstad	32
Ott Landmaschinen, Zollik	ofen 13